



PROGRAMME DE MICRO FINANCEMENTS DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (PMF/FEM)

GUIDE DE PRESENTATION DE PROJET PMF/FEM

CONTACTS DE LA COORDINATION NATIONALE DU PMF/FEM
94, rue Agbata (Bureaux annexes du PNUD, non loin du siège de la Commission Electorale
Nationale Indépendante)
B.P. 911 Lomé TOGO
Tél. : 221 69 36 / 233 49 87
Télécopie : 221 16 41
Email : eli.atri@undp.org
Web : <http://sgp.undp.org>

SOMMAIRE

NOTE INTRODUCTIVE -----	1
PRESENTATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PROJET -----	3
PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET -----	5
ANNEXES-----	14
Annexe 1 : Glossaire -----	15
Annexe 2 : Liste des activités éligibles -----	19
Annexe 3 : Exemples d'indicateurs d'impacts -----	23
Annexe 4 : Suivi et évaluation -----	28

NOTE INTRODUCTIVE

Le Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial est un mécanisme qui vise à apporter des solutions locales aux problèmes d'environnement mondial. Il s'agit d'un appui technique et financier aux ONG, aux Associations et aux Organisations Communautaires à la Base, pour la réalisation de projets communautaires qui contribuent à la fois à la protection de l'environnement mondial, à l'autonomisation des communautés à la base et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Chaque organisation postulante est en situation de compétition pour l'accès à la subvention du PMF/FEM, dans un contexte de ressources limitées face à l'importante étendue des besoins de renforcement de capacités. La qualité du projet et l'engagement du postulant, c'est-à-dire la façon dont il porte le projet, doivent refléter i) cet esprit de compétition, ii) le défi de gagner, et iii) la conviction de contribuer à la mission du PMF/FEM.

Aussi, pour éviter des efforts inutiles tant à votre niveau qu'aux niveaux de la Coordination Nationale et du Comité National de Pilotage, nous vous recommandons de respecter les canevas de présentation de la note succincte et de la proposition complète de projets. Les informations doivent être simples, claires et précises.

L'obtention d'un cofinancement sera un atout majeur pour le financement du projet.

Avant toute chose, **assurez-vous que votre organisation et votre projet satisfont aux conditions d'éligibilité au PMF/FEM.**

Vous trouverez toutes les informations relatives aux objectifs du PMF/FEM et aux conditions d'éligibilité et de sélection, ainsi que d'autres informations concernant les possibilités de financement et les modalités d'attribution des subventions dans les **Directives Générales**. Ce document est disponible auprès de la Coordination Nationale du PMF/FEM, des Directions Régionales du Plan, des Directions Régionales de l'Environnement et des Réseaux Régionaux d'ONG et d'Associations.

Si certaines parties des canevas de projet PMF/FEM ne s'appliquent vraiment pas à votre proposition de projet, vous êtes autorisé à ne pas y répondre. Veillez à ce que votre proposition comprenne tous les chapitres indiqués dans ces canevas, qu'elle traite de manière claire et qu'elle donne toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension de la situation actuelle et de ce que vous envisagez de faire.

Dans la formulation du projet, il est recommandé de veiller à la prise en compte systématique des critères d'éligibilité présentés dans les Directives Générales.

Votre projet sera rejeté, si :

- Votre organisation n'intervient pas dans la zone où le projet sera exécuté
- Votre organisation a moins de deux ans de reconnaissance officielle
- Le document de reconnaissance officielle n'est pas annexé au dossier
- La note succincte du projet n'est pas complète
- Le canevas de présentation détaillée du projet n'est pas respecté
- Le délai de clôture du dépôt des propositions (note succincte et présentation détaillée) de projets n'est pas respecté

Un dossier de candidature doit comprendre :

Dans un premier temps la note succincte du projet, présentée suivant le canevas à la page 3.

Lorsque la note succincte est acceptée, le dossier complet doit comprendre :

- une présentation détaillée du projet suivant le format du PMF/FEM (page 5).
- les documents annexes au projet (*ne pas dépasser 10 pages*) :
 - o Preuve de la reconnaissance officielle
 - o Statuts
 - o Carte de localisation du site du projet
 - o Tableaux en annexe 1 bien remplis
 - o Autres documents que le postulant juge importants ou que le Comité National de Pilotage peut lui demander

Nous vous recommandons de lire les directives générales avant de rédiger la note succincte et la proposition détaillée de votre projet. Vous pourrez ainsi vérifier que votre dossier fournit l'ensemble des informations souhaitées et nécessaires à une appréciation pertinente.

NB : - La langue de rédaction est le français

- Informations pour la saisie : Police Times New Roman ou Arial ; Taille 12 ; Interligne simple

IMPORTANT

- 1. La fourniture de fausses informations dans le cadre de l'appel à soumission est une atteinte aux principes éthiques du PMF/FEM. Celui-ci dispose de mécanismes appropriés de vérification des informations à lui fournies.**
- 2. Les dossiers porteurs d'éventuelles fausses informations fournies dans le cadre de l'appui du PMF/FEM seront systématiquement éliminés et sans recours. L'organisation postulante en cause est en outre disqualifiée pour participer aux activités du PMF/FEM, ainsi que ses responsables à titre individuel, et peuvent faire l'objet de poursuite devant les autorités compétentes.**

PRESENTATION DE LA NOTE SUCCINCTE DE PROJET

(3 pages maximum)

N° DE PROJET (<i>à remplir par la Coordination Nationale</i>) :	
TITRE DU PROJET	
INFORMATIONS GENERALES	
Porteur de la demande	Nom de l'organisation: Acronyme de l'organisation: Type d'organisation : (<i>Préciser si c'est une ONG, une association ou une OCB</i>) Adresse : E-mail : Tél :
Informations sur l'organisation	Date de création : Date et N° de reconnaissance officielle : Localisation (Région, Préfecture) : Nombre de membre : Total :..... Femmes :..... Hommes :..... Personnel de l'organisation : Total :..... Femmes :..... Hommes :.....
Responsables de l'organisation	Noms et prénoms Lieu de résidence et contacts 1(<i>Président</i>) 2(<i>Directeur</i>)
Personne chargée de coordonner l'exécution du projet	Nom : Qualification : E-mail : Tél :..... Cellulaire :..... Lieu de résidence : Expériences par rapport au projet :
Mission de l'organisation	
Domaines d'activités de l'organisation	<i>Sous forme de liste</i>
Expériences par rapport au projet	
Partenaires de l'organisation	<i>Partenaires, contact terrain, services techniques, direction (régionale et préfectorale de l'environnement), etc.</i>
DOMAINE DU FEM CIBLE PAR LE PROJET	
Information par rapport au FEM	<input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Changements Climatiques <input type="checkbox"/> Eaux Internationales <input type="checkbox"/> Dégradation des Terres <input type="checkbox"/> POPs <input type="checkbox"/> Multifocal
LOCALISATION	
Localisation exacte du projet	<i>Indiquer les entités administratives et communales permettant de situer le projet : région, préfecture, canton, village (joindre une carte si possible)</i>
CARACTERISTIQUES DU PROJET	
Bénéficiaires	Total :..... Femmes :..... Hommes :.....
Groupe cible	

PMF/FEM TOGO : GUIDE DE PRESENTATION DES PROJETS

Enjeux et problèmes à résoudre	<i>10 lignes au maximum</i>																													
Objectif général																														
Objectifs spécifiques (<i>3 au maximum</i>)	1. 2. 3.																													
Principaux résultats attendus (<i>3 au maximum par obj. Spec.</i>)	<i>Indiquer les quantités en chiffres</i>																													
Principales activités du projet																														
Stratégies de mise en oeuvre																														
Programme(s) opérationnel (s) du PMF/FEM visé (s) (<i>se référer à l'annexe 2</i>):																														
<table border="1" style="width:100%; text-align:center;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td> </tr> </table>																1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15																
Type de projet																														
<input type="checkbox"/> Démonstration <input type="checkbox"/> Renforcement des capacités <input type="checkbox"/> Recherche-action <input type="checkbox"/> IEC <input type="checkbox"/> Autres (<i>préciser</i>)																														
MOYENS																														
Moyens financiers																Montant (F CFA)	Montant (\$US)	Pourcentage (%)												
	Financement total																													
	Apport des bénéficiaires (<i>financier + valorisation de la main d'œuvre, matériels,</i>)																													
	Apport de l'ONG/association/OCB (<i>financier, humain, matériels, etc.</i>)																													
	Autres financements																													
Subvention demandée au PMF/FEM (<i>Inférieur ou égal à 50.000 \$US</i>)																														
COMPTE BANCAIRE																														
N° de compte Bancaire																														
Nom et adresse de la banque																														
Signataires du compte (<i>Signatures conjointes exigées</i>)															1. 2. 3.															
CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE																														
Date souhaitée pour le démarrage :																														
Durée totale du projet :																														

[Signature]
 (Nom et Prénoms)
 (Titre)
 (Date)

NB : Adressez-vous à la Coordination Nationale pour avoir le taux de change du dollar

PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET (20 pages maximum)

1. TITRE DU PROJET

2. BREVE DESCRIPTION DE L'ORGANISATION (1 page au maximum)

Démontrez clairement l'expérience, la capacité et l'engagement de l'ONG/Association/OCB pour mettre en œuvre les activités prévues et pour atteindre les résultats escomptés. Les principaux éléments à retrouver sont, entre autres, les suivants :

- L'ONG/Association/OCB candidate : objectifs, mandat, spécialisation, bases constitutives et structure (membership, distribution de l'autorité-organigramme), financement antérieur (du PMF/FEM, d'autres bailleurs).
- L'expérience de l'ONG/Association/OCB par rapport aux thèmes du PMF/FEM.
- Les projets déjà réalisées, les résultats obtenus, les groupes cibles touchés et les leçons apprises de l'expérience.

3. LOCALISATION, PUBLIC CIBLE ET BENEFICIAIRES

Décrire la situation géographique du projet (joindre une carte si possible). Précisez l'expérience de l'ONG/Association/OCB dans cette région, les avantages dont elle bénéficie et les facteurs qui lui permettront d'être efficace. Présenter sommairement le public cible et les bénéficiaires directes et indirectes du projet.

4. CONTEXTE ET PROBLEMES (1 page au maximum)

Les questions clés auxquelles l'on peut se référer sont, entre autres :

- Quelle est la situation de départ ? Détailler la ligne de base pour la mesure des impacts du projet.
- Dans quel contexte (social, culturel, économique, environnemental, etc.) se déroulera le projet ?
- Quel est le problème ou le défi que le projet veut résoudre ?
- A quels besoins spécifiques des femmes le projet répondra-t-il ?
- Quelles sont les retombées (Impacts) à envisager pour l'environnement mondial ?
- Autres interventions et projets dans la zone.

5. JUSTIFICATION DU PROJET (Demi-page au maximum)

Statuez clairement et spécifiquement sur ce que le projet va accomplir et pourquoi ceci est important. Se référer autant que possible à la stratégie du Programme en démontrant les liens qui existent avec ce qui est proposé en termes de résultats attendus. *Rappel : Les projets qui ne démontrent pas de liens concrets avec les objectifs du FEM et la stratégie nationale ne seront pas financés.*

- Quels sont les principaux objectifs visés par le projet (objectif général-long terme et objectifs spécifiques-moyen terme)?
- Quelle sera la contribution du projet aux objectifs et priorités du PMF/FEM ?
- Pour accroître l'impact du projet, quelles relations et synergie seront créées entre le projet et :
 - o les activités ou programmes locaux ou nationaux ;
 - o les autres projets du PMF/FEM ;
 - o les projets des autres partenaires ;
 - o les autres actions des communautés, ONG/Association/OCB ou secteur privé dans la même zone d'intervention.

6. RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Les résultats attendus du projet sont les **changements d'état** descriptibles ou mesurables occasionnés par une relation de cause à effet. Les résultats attendus correspondent aux situations souhaitées au bout du processus.

Le concept de causalité est omniprésent dans le domaine de la Gestion des Ressources : les produits sont issus des activités du projet ; les effets sont issus d'une combinaison de produits ; et l'impact est issu d'une combinaison d'effets.

Les indicateurs sont des mesures, quantitatives ou qualitatives, efficaces qui permettent : i) d'apprécier/d'évaluer l'état d'avancement du projet ; ii) de mettre en évidence les progrès accomplis lorsque les choses se déroulent normalement ; iii) de prévenir lorsque les choses ne se déroulent pas comme prévu ; iv) de renforcer l'efficacité du système de gestion sur le plan de la planification, du suivi et de l'évaluation. Les indicateurs permettent de dire si les situations souhaitées sont ou en voie d'être atteintes.

Déterminez les résultats attendus :

- **Les produits** sont les **changements à court terme**. Ils sont la conséquence logique de la mise en œuvre d'activités du projet.
- **Les effets** sont les résultats ou les **changements à moyen terme**. Ils seront observables au cours de la durée du projet. Les effets sont liés aux objectifs immédiats du projet. Les effets découlent d'un ensemble de produits atteints dans le cadre du projet.
- **L'impact** est le résultat ultime, le **changement à long terme**. L'impact est lié à l'objectif de développement du projet. Il découle des effets obtenus du projet.

Définissez les indicateurs :

Pour chaque résultat attendu, définissez les principaux indicateurs qui vont permettre de mesurer correctement les changements apportés.

7. ACTIVITES DU PROJET

Décrivez clairement les activités qui vont permettre d'atteindre les produits souhaités. Il doit exister un lien direct entre les activités et les produits attendus. Une incohérence à ce niveau est une raison majeure pour ne pas financer le projet.

Indiquez :

- ce qui va être fait, en précisant comment les femmes seront impliquées et comment les activités tiendront compte de l'intérêt des populations et du savoir faire local;
- qui va réaliser les activités (participation individuelle et collective) : rôles et responsabilités de chacun;
- quand les activités seront réalisées (durée - début, fin);
- où se dérouleront les activités;
- qui vont être les bénéficiaires (hommes/femmes).

Présentez le chronogramme des activités sur la durée du projet, en vous inspirant du tableau ci-après.

CHRONOGRAMME

	1ere ANNEE												2° ANNEE											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Produit 1.1																								
Activités																								
1.1.1-----																								
1.1.2-----																								
1.1.3-----																								
.																								
.																								
Produit 1.2																								
Activités																								
1.2.1-----																								
1.2.2-----																								
1.2.3-----																								
.																								
.																								
Produit 2.1																								
Activités																								
2.1.1-----																								
2.1.2-----																								
2.1.2-----																								
.																								
.																								
Produit 2.1																								
Activités																								
2.2.1-----																								
2.2.2-----																								
2.2.3-----																								
.																								
.																								
Produit 3.1																								
Activités																								
3.1.1-----																								
3.1.2-----																								
3.1.3-----																								
.																								
.																								

8. CONDITIONS DE REUSSITE/FACTEURS DE RISQUES

Pour chaque niveau de résultat (produits, effets, impact), identifiez et listez les conditions de réussite pouvant faciliter l'atteinte des résultats ou les facteurs de risque pouvant nuire à l'atteinte des résultats du projet, particulièrement les conditions/facteurs externes sur lesquels l'ONG/Association/OCB n'a pas ou a peu de contrôle. L'analyse devrait être très prudente et démontrer que l'ONG/Association/OCB a pensé à toute une série d'éventualités qui pourrait interférer avec le projet.

9. CADRE LOGIQUE

Remplissez le cadre logique du projet (voir modèle ci-après) à partir des informations décrites ci-dessus : objectifs visés, résultats attendus, indicateurs, activités, conditions de réussite ou facteurs de risque.

CADRE LOGIQUE			
Titre du projet			No de projet
DESCRIPTION	RÉSULTATS	INDICATEURS	CONDITIONS DE RÉUSSITE / FACTEURS DE RISQUES
Objectif de développement	Impact		
Objectifs immédiats	Effets		
1.			
2.			
3.			
Activités	Produits		
1.1.1	P1.1		
1.1.2			
1.1.3			
1.2.1	P1.2		
1.2.2			
1.2.3			
2.1.1	P2.1		
2.1.2.			
2.1.3.			

10. MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION DU PROJET (*Demi-page au maximum*)

Le PMF/FEM considère le suivi/évaluation comme un processus participatif qui permet la compréhension et l'application des enseignements tirés des expériences des projets et des programmes. Les impacts d'un projet financé par le PMF/FEM sur l'environnement et les conditions de vie et capacités des communautés doivent être estimés et enregistrés tout au long de l'exécution du projet pour justifier la continuation du financement. Décrivez comment l'ONG/Association/OCB et les autres parties prenantes vont suivre l'évolution progressive des activités et résultats vers la réalisation des effets et impacts attendus (les méthodes et outils). Quelles dispositions seront prises pour faire les évaluations participatives ?

11. STRATEGIE DE DURABILITE DU PROJET (*Demi-page au maximum*)

Faites état de tous les éléments démontrant que le projet est conçu et planifié sur une base de durabilité, notamment l'implication des populations bénéficiaires qui est un des facteurs majeurs de réussite et de durabilité du projet. La qualité de l'implication de l'ONG/OCB avec la population et son habileté de l'indiquer clairement dans la proposition est un des facteurs importants de décision de financement.

L'ONG/Association/OCB doit décrire comment les parties prenantes seront (ou ont été) impliquées (mesures spécifiques prises pour maximiser leur implication) dans : i) la planification; ii) la mise en œuvre; et iii) le suivi et l'évaluation des résultats du projet.

Il est à noter que l'implication des populations signifie plus que comment elles vont bénéficier du projet. Elle se réfère plutôt à leur implication active tout au long du cycle de projet et à l'appropriation du projet par une large couche des populations.

Présentez les mesures concrètes prévues pour assurer la poursuite du projet à l'arrêt du financement du PMF/FEM.

12. MOYENS NECESSAIRES

Décrivez les moyens nécessaires (humains, matériels et financiers) à la mise en œuvre du projet. Préciser :

- les moyens humains existants, leurs qualifications et leurs rôles
- les moyens humains à chercher, leurs qualifications et leurs rôles
- les moyens matériels disponibles
- les moyens matériels à chercher
- les moyens financiers mobilisés
- les moyens financiers à mobiliser

13. STRATEGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES ET COFINANCEMENTS (*Demi-page au maximum*)

Étant donné que les financements du PMF/FEM sont limités, l'ONG/Association/OCB doit mobiliser d'autres ressources pour atteindre la ligne de base du développement et financer les volets hors-FEM qui puissent s'avérer nécessaires à la réussite d'un projet. En effet, ces volets sont souvent vitaux pour apporter l'acceptation et l'appropriation locales des interventions du PMF, ainsi que pour la durabilité des initiatives du projet. Décrivez les démarches qui ont été prises et seront prises pour mobiliser des cofinancements, afin de financer les activités complémentaires, et pour mobiliser des ressources afin d'étendre et élargir les initiatives du projet.

Précisez la contribution (financière, matérielle ou en main-d'œuvre) des communautés bénéficiaires et de l'ONG/Association/OCB).

14. STRATEGIE DE VULGARISATION DES ACQUIS (*Demi-page au maximum*)

Décrivez par quels moyens les acquis du projet seront exploités. Comment est-ce que les résultats, solutions trouvées et enseignements tirés du projet seront-ils diffusés et partagés avec les partenaires au développement et de la conservation des ressources naturelles ?

15. BUDGET DU PROJET

L'élaboration et la gestion du budget sont deux aspects importants pour la bonne réussite d'un projet. En accordant une attention particulière aux questions de finance, l'ONG/OCB s'assure que le projet puisse produire les résultats attendus.

Les principes suivants devraient être pris en compte lors de la préparation du budget du projet :

- Le budget doit être conforme au contenu du projet.
- Les lignes budgétaires doivent démontrer clairement comment les fonds seront dépensés.
- Le budget doit être réaliste et ne présenter que le coût actuel réel des activités prévues. Un budget surestimé ou sous-estimé ne pourrait que donner une note défavorable au moment d'analyser le projet.
- Uniquement les coûts qui sont directement liés à la mise en œuvre des activités visant à atteindre les résultats escomptés peuvent être prises en charge par le PMF/FEM. Les coûts indirects ne sont pas financés par le FEM/PMF et ne devraient pas faire partie de la requête. Les autres coûts associés devraient être pris en charge par d'autres sources.
- Le budget doit comporter une rubrique pour le suivi-évaluation du projet par l'ONG/Association/OCB, les services techniques de l'Etat, les auto-évaluations et l'évaluation finale).
- Le budget peut comporter une ligne « Imprévus » (maximum 3% des coûts du projet, avant les frais administratifs).
- Le budget peut comporter des frais administratifs (maximum 15%).

L'ONG/Association/OCB, qui accepte les fonds du PMF/FEM, accepte d'être comptable de la manière de dépenser ces fonds et de fournir à tout moment des informations sur la gestion du projet (pièces comptables). Ainsi, le projet pourrait faire l'objet d'un audit à tout moment et devenir une information publique.

Les tableaux qui suivent permettent de présenter succinctement le budget du projet. Les mêmes formats serviront de base aux rapports financiers trimestriels et annuels, permettant ainsi de présenter les chiffres réels par rapport aux prévisions budgétaires. Ces tableaux doivent être accompagnés d'une présentation détaillée du budget par partenaire (dépenses et revenus), en cas de cofinancement.

PMF/FEM TOGO : GUIDE DE PRESENTATION DES PROJETS

Activité	Désignation des dépenses	Coût Unitaire	Quantité	Montant	Contribution ONG	Contribution Population	Autre partenaire	Subvention du FEM
A- Activité 1 -1.1 Atelier sur...	<i>transport</i>							
	<i>nourriture</i>							
Sous-total A								
B-Activité 2								
-								
-								
Sous-total B								
C-Activité 3								
-								
-								
Sous-total C								
D-Activité 4								
-								
-								
Sous-total D								
E-Suivi et évaluation Nombre de visite et coût des visites								
Sous-total E								
SOUS-TOTAL 1 (A+B+C+D)								
Imprévus (max. 3% du sous-total 1)								
SOUS-TOTAL 2								
Frais administratifs (< 15 % du sous-total 2) Fonctionnement, Communication, Indemnités, etc.								
TOTAL EN F CFA								
TOTAL EN \$US								
% de Financement								

NB : Ne pas oublier d'estimer le coût des contributions en nature des populations et de l'organisation

CONTRIBUTIONS DES COMMUNAUTES BENEFICIAIRES

Source* des contributions	Type de contributions (financière, matérielle, main-d'œuvre)	Promis ou Prévu	Estimation en FCFA des contributions	Estimation en \$US des contributions
Total des contributions				

*Les contributions peuvent provenir de la coopérative des femmes du village ou du club de jeunes du village, etc.

CONTRIBUTIONS DE L'ORGANISATION

Source des contributions	Type de contributions (financière, matérielle, main-d'œuvre)	Promis ou Prévu	Estimation en F.CFA des contributions	Estimation en \$US des contributions
Total des contributions				

AUTRES CONTRIBUTIONS

Source des contributions	Type de contributions (financière, matérielle, main-d'œuvre)	Promis ou Prévu	Estimation en F.CFA des contributions	Estimation en \$US des contributions
Total des contributions				

16. DUREE DU PROJET

Le postulant doit préciser la durée du projet.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'ORGANISATION

PROJETS SIMILAIRES REALISES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

	Nom du projet	Bénéficiaires (Nom de la localité ; Téléphone et Email de la personne de contact)	Sources de financements (Nom du bailleur/ partenaire ; Téléphone et Email de la personne de contact)	Coût total du projet en F CFA
1				
2				
3				

ETATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION

Merci de nous donner le compte de résultat et le bilan de l'organisme demandeur pour l'exercice de l'année précédente.

Compte de résultat

CHARGES / Dépenses	Année N-1*	PRODUITS / Recettes	Année N-1*
Achats, services extérieurs		Ventes produits et services	
Charges de personnel		Subventions (à détailler) :	
		-	
		-	
		-	
		Cotisations, dons	
Autres charges de gestion courante, Impôts et taxes		Produits divers	
Charges financières		Produits financiers	
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Dotations aux amortissements et aux provisions		Reprise sur amortissements et provisions	
Total charges		Total produits	
Résultat (excédent)		Résultat (déficit)	
TOTAL		TOTAL	

*merci d'indiquer l'année

PMF/FEM TOGO : GUIDE DE PRESENTATION DES PROJETS

Bilan (indiquer la date)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles		Capitaux propres	
Immobilisations corporelles nettes des amortissements		Résultat (+ ou -)	
Immobilisations financières		Subventions d'investissement	
		Dettes moyen et long terme	
Total actif immobilisé		Total ressources permanentes	
Stocks en cours			
Créances d'exploitation		Dettes d'exploitation et hors exploitation	
Charges constatées d'avance		Produits constatés d'avance	
Disponibilités		Dettes financières court terme	
TOTAL ACTIF		TOTAL PASSIF	

ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

Activité : Actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que des fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens.

Appréciation préalable : Appréciation globale de la pertinence, de la faisabilité et de la durabilité probable d'une action de développement avant que la décision de financement ne soit prise.

Audit (Contrôle) : Activité de contrôle en matière de qualité, exercée de façon objective et indépendante, et destinée à améliorer les opérations d'une organisation et à en accroître la valeur. L'audit aide une organisation à atteindre ses objectifs grâce à une approche systématique et rigoureuse pour constater et améliorer l'efficacité de la gestion des risques, du contrôle et des processus de gouvernance.

Remarque : une distinction doit être effectuée entre l'audit de régularité (de contrôle, exemple : contrôle financier) qui porte surtout sur la conformité avec les procédures et règlements en vigueur et l'audit de performance qui s'intéresse à la pertinence, à l'économie, à l'efficacité et à l'efficacités. L'audit interne fournit une appréciation des contrôles internes exercés par une unité rendant compte à la direction, tandis que l'audit externe est exécuté par un organisme indépendant.

Bénéficiaires : Individus, groupes ou organisations qui bénéficient de l'action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non.

Termes connexes : publics concernés, ciblés ou atteints.

Cadre logique : Outil visant à améliorer la conception des actions, le plus souvent au niveau des projets. Cela suppose d'identifier les éléments stratégiques (ressources, extrants, réalisations, impacts) et leurs relations causales, les indicateurs, ainsi que les facteurs extérieurs (risques) qui peuvent avoir une influence sur le succès ou l'échec de l'action. Il facilite ainsi la conception, l'exécution et l'évaluation d'une intervention de développement.

Conclusions : Les conclusions font ressortir les facteurs de succès et d'échec de l'action évaluée, avec un intérêt particulier accordé aux résultats et aux impacts, escomptés ou non, et plus généralement aux autres points forts et points faibles. Une conclusion fait appel à des données et des analyses élaborées à partir d'un enchaînement transparent d'arguments.

Economie : Non-gaspillage d'une ressource donnée.

Remarque : une activité est économique si le coût d'utilisation des ressources rares se rapproche du minimum requis pour atteindre les objectifs prévus.

Effectivité : Respect de la programmation, mise en œuvre effective des actions planifiées

Effet : Changement escompté ou non, attribuable directement ou indirectement à une action.

Efficacité : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.

Efficience : Mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe.

Enseignements tirés : Généralisations, établies à partir de circonstances spécifiques relatives à des évaluations de projets, de programmes ou de politiques permettant de tirer des enseignements plus larges. Souvent les leçons soulignent les points forts et les points faibles dans la préparation, la conception et la mise en œuvre, qui ont un effet sur la performance, les résultats et l'impact.

Etat des lieux : Analyse décrivant la situation avant le lancement de l'action de développement, et par rapport à laquelle on pourra apprécier des améliorations ou faire des comparaisons.

Evaluation : Appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Une évaluation devrait fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des bailleurs de fonds. Le terme « évaluation » désigne également un processus aussi systématique et objectif que possible par lequel on détermine la valeur et la portée d'une action de développement projetée, en cours ou achevée.

Remarque : dans certains cas l'évaluation suppose la définition de normes appropriées, l'appréciation des performances par rapport à celles-ci, et en juger les résultats attendus et obtenus. Elle permet de dégager des leçons pertinentes.

Evaluation ex ante : Évaluation qui est conduite avant la mise en œuvre d'une action de développement.

Evaluation ex post : Évaluation d'une action de développement une fois celle-ci terminée.

Remarque : ce type d'évaluation peut être réalisé tout de suite après l'achèvement de l'intervention ou longtemps après. Le but est d'identifier les facteurs de succès ou d'échec, d'apprécier la durabilité des résultats et des impacts, et de tirer des conclusions qui pourront être généralisées à d'autres actions.

Fiabilité : Cohérence et consistance des informations sur la base desquelles se fondent l'évaluation et les jugements qui en découlent. La fiabilité fait référence à la qualité des techniques, procédures et analyses utilisées pour collecter et interpréter les données.

Remarque : l'information est fiable si des observations répétées utilisant les mêmes outils dans des conditions identiques produisent des données similaires.

Extrant : Biens, équipements ou services qui résultent de l'action de développement. Le terme peut s'appliquer à des changements induits par l'action qui peuvent conduire à des effets directs.

Gestion axée sur les résultats : Stratégie de management orientée vers la performance, la réalisation d'extrants et l'accomplissement d'effets directs.

Groupe cible (Population cible) : Personnes ou organisations au bénéfice desquelles l'action de développement est entreprise.

Hypothèses : Suppositions déduites de facteurs ou de risques pouvant avoir des répercussions sur le progrès ou le succès de l'action de développement.

Remarque : le terme hypothèse peut aussi s'appliquer aux facteurs qui conditionnent la validité de l'évaluation elle-même, par exemple les caractéristiques de la population dont est tiré l'échantillon d'une enquête. Dans une « approche théorique » de l'évaluation, les hypothèses émises sont systématiquement vérifiées par rapport à l'enchaînement des résultats escomptés.

Indicateur : Facteur ou variable, de nature quantitatif ou qualitatif, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur du développement.

Indicateurs de performance : Indicateur permettant de vérifier les changements intervenus en cours d'action ou les résultats obtenus par rapport à ce qui était planifié.

Impact : Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non. Une autre acceptation du terme répandue (impact à court terme ou immédiat) considère l'impact comme l'ampleur avec laquelle l'effet est observé.

Exemple :

Action : Réhabilitation d'un puits

Effet : Diminution de l'occurrence des maladies diarrhéiques

Impact : 25 familles

Objectif général : Impact attendu, en termes physiques, financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres, par une ou plusieurs actions de développement, au bénéfice d'une société, d'une communauté, d'un groupe de personnes.

Objectif spécifique :

Parties prenantes : Agences, organisations, groupes ou individus qui ont un intérêt direct ou indirect dans l'action de développement ou dans son évaluation.

Partenaires : Personnes et/ou organisations qui collaborent pour atteindre des objectifs convenus en commun.

Remarque : le concept de partenariat évoque des objectifs conjoints, des responsabilités partagées en ce qui concerne les réalisations, des engagements réciproques et une obligation de rendre compte de manière claire. Les partenaires peuvent être des organisations gouvernementales, de la société civile, des ONG, des universités, des associations professionnelles, des organisations multilatérales, des entreprises privées, etc.

Performance : Mesure selon laquelle l'action de développement, ou un partenaire, opère selon des critères, des normes, des orientations spécifiques, ou obtient des résultats conformes aux objectifs affichés ou planifiés.

Pertinence : Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds.

Remarque : rétrospectivement, la question de la pertinence consiste souvent à s'interroger sur le fait de savoir si les objectifs de l'action ou sa conception sont encore appropriés compte tenu de l'évolution du contexte

Réalisation : Ce que l'action doit accomplir ou a accompli à court ou à moyen terme.

Redevabilité : Obligation de rendre compte du fait que le travail a été conduit selon les règles et les normes convenues, ou obligation de rendre compte de façon claire et impartiale sur les résultats et la performance, au regard du mandat et/ou des objectifs fixés. Cela peut exiger une démonstration précise, voire juridique, que le travail a été accompli selon les termes du contrat.

Remarque : dans le contexte du développement, le terme peut concerner l'obligation des partenaires à agir selon des responsabilités clairement établies, un partage des rôles et des performances attendues, souvent dans le respect d'une gestion prudente des ressources. En ce qui concerne les évaluateurs, le terme évoque la responsabilité de fournir des appréciations de performance et des rapports d'avancement précis, impartiaux et crédibles. Pour les décideurs et les gestionnaires du secteur public le devoir de rendre compte s'effectue envers les contribuables et les citoyens.

Résultats : Extrants (produits), escomptés ou non, positifs et/ou négatifs d'une action de développement.

Ressources (Moyens, intrants) : Moyens financiers, humains et matériels utilisés pour l'action de développement.

Suivi : Processus continu de collecte systématique d'informations, selon des indicateurs choisis, pour fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une action de développement en cours, des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des fonds alloués.

Viabilité (pérennité ou durabilité) : Continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. Probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme. Situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister aux risques. Différents types de viabilité peuvent être distingués :

⇒ **Viabilité technique** : le modèle technique diffusé est-il déjà en usage dans la région ? Est-il optimal ? Est-il facilement appropriable par les acteurs et éventuellement répliquable ?

⇒ **Viabilité socioculturelle**: ce point concerne les facteurs socioculturels pouvant favoriser ou au contraire contrarier l'adoption et la réplication de l'action et des produits d'action dans le contexte socioculturel local.

ANNEXE 3 : LISTE DES ACTIVITES ELIGIBLES

Domaine Focal de la Préservation de la Biodiversité	
<p>Il s'agira de financer les projets qui appuient ou encouragent la préservation, l'utilisation et la gestion rationnelles de la biodiversité dans les écosystèmes (y compris l'agrobiodiversité et les systèmes agroécologiques). Les Programme Opérationnels (PO) sont limités à des activités de préservation in situ et la préservation de la variabilité génétique des parents sauvages des espèces domestiquées.</p> <p>Les projets devraient être localisés dans des zones qui contiennent une biodiversité d'importance mondiale, c'est-à-dire dans des zones qui ont une concentration exceptionnelle d'espèces uniques à la région : des « points chauds ».</p> <p>Priorité sera accordée aux projets qui auront des impacts sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les sites qui sont riches en espèces et où il y a une présence significative d'espèces endémiques ; - les écosystèmes où les espèces qui les composent sont menacées ou en danger ; - les habitats qui sont importants aux espèces migratoires ; - les sites qui font l'objet de traités, lois, accords ou conventions internationaux, tels que la Convention sur le Commerce International des Espèces en danger de la Faune et de la Flore (CITES), la Liste Rouge de l'UICN, la Convention sur les Marais d'importance Internationale surtout comme Habitat des oiseaux Aquatiques (Convention de Ramsar), la Convention concernant la Protection du Patrimoine Culturel et Naturel Mondial, etc. 	
Programme Opérationnel	Exemples d'activités éligibles potentielles
<p>PO1 : Ecosystèmes Arides et Semi Arides Les projets porteront sur la préservation et l'utilisation de la biodiversité endémique des écosystèmes arides y compris les prairies, et dans les écosystèmes de type méditerranéen, où la biodiversité est menacée par la pression accrue qu'imposent l'exploitation des terres, la sécheresse et la désertification</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention et contrôle de la dégradation des terres par des méthodes d'utilisation rationnelle pour la préservation de la biodiversité - Démonstration d'approches à base communautaire pour la préservation des habitats naturels et des écosystèmes dans et autour des zones de préservation, y compris les zones protégées - Interventions stratégiques pour réhabiliter les zones dégradées dans et autour des communautés, exemple, restauration des espèces fourragères locales/couvert végétal qui sont essentiels aux économies pastorales - Renforcement des capacités pour favoriser la préservation et l'application des connaissances et pratiques traditionnelles locales relatives à la conservation et à la l'utilisation rationnelle de la biodiversité / agrobiodiversité - Création de moyens d'existence alternatifs à base communautaire pour réduire la pression sur les zones protégées qui préservent la biodiversité
<p>PO 2 : Ecosystèmes côtiers, Marins et d'Eau douce Les projets seront axés sur la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité dans les écosystèmes côtiers, de marais, de mangroves, d'estuaires, d'eau douce et marins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de plans de gestion intégrée pour les communautés et les localités des régions côtières, lacustres et riveraines - Création de moyens d'existence alternatifs à base communautaire pour réduire la pression sur les zones protégées qui préservent la biodiversité côtière, marine et d'eau douce - Création de moyens d'existence alternatifs à base communautaire qui réhabilitent les populations des espèces endémiques de ces régions
<p>PO 3 : Ecosystèmes de Forêt Les projets financent des activités durables à base communautaire dans les zones de conservation forestière y compris les zones protégées, et celles qui démontrent et appliquent des méthodes d'utilisation rationnelle des forêts dans le cadre d'une gestion intégrée des terres de culture et de forêt, en mettant d'abord l'accent sur les zones de forêts tropicales et tempérées en danger.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaires par les communautés (recherche participative) de la biodiversité forestière et des connaissances et utilisation traditionnelles/indigène rationnelles de ces ressources. - Création de projets communautaires de développement durable autour de zones protégées - Création de structures participatives de gestion des ressources naturelles par les communautés locales et indigènes, y compris les techniques pour conserver les parents sauvages des plantes et animaux domestiqués pour l'utilisation rationnelle de la biodiversité - Création de moyens d'existences alternatifs pour les communautés locales et indigènes résidant dans les zones tampons des régions de biodiversité d'importance globale - Promotion d'une production et une utilisation rationnelles de produits forestiers autres que le bois

PMF/FEM TOGO : GUIDE DE PRESENTATION DES PROJETS

	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un écotourisme rationnel avec la participation et une gestion locale.
<p>P.O.4 : Ecosystèmes de montagne Les projets s'occuperont de la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité dans les régions soumises à une pression humaine accrue et une menace imminente de dégradation, y compris les régions Méso-américaine, Andéenne, Est Africaine et Himalayenne, et les régions montagneuses de la Péninsule Indochinoise, et les îles tropicales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de pratiques d'utilisation rationnelle des terres sur les flancs de montagne en vue de protéger les habitats d'importance mondiale - Mise en œuvre d'un reboisement bien surveillé et durable avec les espèces locales pour protéger les bassins hydrographiques et combattre l'érosion. - Réhabilitation des flancs de montagne comme moyen de promouvoir l'agro-biodiversité locale pour l'incorporation d'approches traditionnelles et anciennes de culture en terrasse et de gestion de l'eau
<p>La biodiversité en rapport avec les questions de dégradation des terres : Le PMF/FEM financera des activités destinées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protéger la biodiversité et promouvoir l'utilisation rationnelle dans les écosystèmes arides, semi-arides et de type méditerranéen, et - prévenir la déforestation et promouvoir l'utilisation rationnelle et la gestion durable des forêts afin de préserver leur biodiversité. 	

<p>Domaine Focal des Changements Climatiques : Les projets PMF/FEM contribueront à lever les obstacles culturels, institutionnels, techniques et économiques, et à promouvoir la diffusion de technologies et de mesures accessibles, rationnelles et respectueuses du climat sur l'ensemble d'une localité ou d'une région. Il s'agira d'abord de renforcer les capacités locales, de susciter la prise de conscience par le public des questions des changements climatiques, de la conservation et l'efficacité de l'énergie ; et de démontrer et diffuser les technologies et mesures appropriées. Les projets peuvent aussi viser à réduire le coût des technologies adaptées pour les communautés en appuyant la recherche et le développement appliqués et participatifs.</p>	
Programme Opérationnel	Exemples d'activités éligibles potentielles
<p>P.O.5 : Levée des obstacles à la conservation Énergétique et à l'Efficiace Énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluations participatives à base communautaire de l'utilisation, des ressources et des alternatives à l'énergie locale. - Audits énergétiques des foyers, bâtiments, hôtels et usines liés au plaidoyer et à la formation aux réponses efficaces à l'énergie - Renforcement des capacités et prise de conscience du changement climatique et ses répercussions au niveau local, en y incorporant les connaissances locales sur l'histoire et les tendances climatiques - Activités de renforcement des capacités et de prise de conscience de la performance énergétique - Plaidoyer pour éliminer les subventions aux sources inefficaces et polluantes d'énergie
<p>P.O. 6 : Promouvoir l'Adoption des Energies Renouvelables en levant les obstacles et en réduisant les coûts de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de démonstration impliquant l'introduction de technologies solaires appropriées et renouvelables au niveau communautaire : pompes solaires pour l'épuration de l'eau et l'irrigation, ainsi que l'énergie solaire pour la cuisine, le chauffage et l'électricité - Projets de démonstration impliquant l'énergie éolienne pour les besoins communautaires et municipaux - Projets de démonstration de biogaz dans les contextes appropriés où il y a des incitations à la durabilité - Recherche et développement en collaboration entre la communauté et le monde universitaire afin de produire des choix énergétiques peu coûteux et rationnels - Introduction de foyers améliorés locaux qui réduisent la consommation de

PMF/FEM TOGO : GUIDE DE PRESENTATION DES PROJETS

	charbon
<p>Changement Climatique en rapport avec les questions de dégradation des terres :</p> <p>Le PMF/FEM finance des activités telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets d'énergie rurale renouvelable (énergie solaire, éolienne et biomasse pour la lumière, le chauffage, la cuisine, et le pompage de l'eau), - les projets d'efficacité énergétique (une meilleure performance des foyers à bois et à charbon) qui contribuent à réduire l'utilisation peu rationnelle du bois de chauffe, - les activités de bio fuel qui restaureront les terres dégradées, et - la couverture en biomasse afin de produire, de récolter et d'utiliser la biomasse de façon rationnelle 	

<p>Domaine Focal des Eaux Internationales :</p> <p>Les subventions PMF/FEM financeront des projets impliquant les communautés proches des plans d'eau menacés et soumises à de menaces transfrontalières à leurs écosystèmes. La priorité est placée sur la menace posée aux eaux internationales par la pollution des sources d'eau de surface qui dégrade la qualité des eaux internationales. Ceci signifie qu'il faut empêcher d'y jeter des substances toxiques persistantes et des métaux lourds qui ne peuvent être neutralisés par les écosystèmes marins et d'eau douce, ou qui s'accumulent dans les organismes vivants.</p> <p>Une haute priorité est ainsi placée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la diminution des contaminants usuels tels que les aliments, les contaminants biologiques, ou les sédiments qui posent un danger aux espèces ou menacent les écosystèmes ; - la prévention et le contrôle de la dégradation écologique des habitats critiques (tels que les marais, les eaux peu profondes, et les récifs) qui favorisent la biodiversité ; et - le contrôle de l'utilisation peu rationnelle des ressources marines résultant de la pêche abusive, de la prise excessive d'eau douce, et l'extraction des ressources. 	
<p>P.O.8 : Programmes de plans d'eau</p> <p>Les projets s'occupent des préoccupations environnementales transfrontalières qui existent dans un plan d'eau spécifique, tel que un bassin fluvial transfrontalier ou un vaste écosystème marin</p>	<p>Activités éligibles potentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui au renforcement des capacités et assistance technique à la préservation des espèces et de l'habitat dans les communautés de pêcheurs et côtières connaissant une perte de biodiversité d'espèces marines, fluviales et lacustres critiques - Fourniture d'alternatives techniques pour favoriser pratiques durables dans les situations de pêche abusive et d'exploitation excessive des ressources - Démonstration à petite échelle d'approches pour réduire les flux transfrontaliers de polluants au niveau local - Projets qui testent des approches à la mise en œuvre de Programmes d'Action Stratégiques (PAS) et des Programmes Nationaux d'Action Stratégiques (PNAS) au niveau local
<p>P.O 9 : Domaine Focal Multiple Intégré (Terre et Eau)</p> <p>Ces projets impliquent l'intégration de la gestion des ressources en terres et en eaux comme moyen de faire face à la dégradation des eaux internationales. Ils peuvent impliquer d'autres domaines focaux du FEM ainsi que la gestion transversale de la dégradation des terres (désertification et déforestation)</p>	<p>Activités éligibles potentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaires participatifs et évaluations de l'utilisation par les communautés de la biodiversité unique ou en danger de l'espace marin et côtier dans une zone de projet conjoint d'un domaine focal multiple sur la biodiversité et les eaux internationales - Mise en place d'une gestion intégrée de zones de bassin d'eau douce et côtières pour prendre en charge les causes et les activités sectorielles qui mettent en danger les récifs, les marais et les mangroves qui servent de zones de pépinières pour les ressources vivantes des océans, en particulier les peuplements transfrontaliers - Renforcement des capacités et assistance technique pour combattre la salinisation des sols côtiers née de l'utilisation abusive de l'eau douce et de l'eau souterraine à partir des aquifères transfrontaliers pour l'irrigation et la consommation des ménages (dans les villes et régions frontalières) - Projets qui testent des approches à la mise en œuvre des Programmes d'Action Stratégiques (PAS) et des Programmes Nationaux d'Action Stratégique (PNAS) existants au niveau local
<p>P.O 10 Programme anti-contaminants</p> <p>Ce programme comporte des activités qui démontrent les</p>	<p>Activités éligibles potentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives communautaires visant à éliminer les causes des sources terrestres et marines de pollution, en particulier les Polluants Organiques Persistants (POP), les aliments et certains métaux

PMF/FEM TOGO : GUIDE DE PRESENTATION DES PROJETS

moyens de vaincre les obstacles à l'adoption des pratiques les meilleures pour limiter la contamination des eaux internationales	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des écoulements agricoles sous forme d'engrais et de pesticides - Réduction du déversement des déchets industriels en encourageant leur réutilisation et leur recyclage
--	--

P.O. 11 : Promouvoir des modes de transports écologiquement viables
P.O. 12 : Gestion Intégrée des Ecosystèmes
P.O. 13 : Préservations de la biodiversité agricole et utilisation durable de ses composantes.

Domaine Focal : Élimination des Polluants Organiques Persistants (POPs)	
Le Plan National pour l'Exécution (NIPs) de la convention de Stockholm sera le document de base pour orienter le programme.	
P.O. 14 : Directives initiales aux activités éligibles relatives à la convention de Stockholm sur les POPs POP-1 : Renforcement de capacités ciblé	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres des parties prenantes, en particulier les populations marginalisées pour contribuer et participer à l'élaboration des NIPs. • Renforcement des connaissances sur les sources et effets des POPs des populations marginalisés, notamment dans les zones éco-stratégiques du programme. • La gestion et diffusion d'informations sur la gestion intégrée des POPs et les meilleures pratiques. • La documentation et l'inventaire de la production, sources, imports, utilisations et destruction des POPs. • Publication des inventaires de POPs dans l'environnement, la faune et l'homme pour donner le pouvoir aux communautés d'influencer la politique. • Documentation et diffusion des infractions sur la convention de Stockholm.
POP-2 Exécution de politiques/régulation et investissements	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des NIPs. • Promotion et démonstration d'agriculture durable pour la réduction de POPs. • Création des opportunités de business et infrastructures locales pour la production, substitution, commercialisation, et vente de produits alternatifs. • Réduction et recyclage des quantités de déchets médicaux et industriels produits et incinérés • Production et vente locale de pesticides sans-POPs. • Suivi du commerce illégal des produits contenant des POPs à travers les actions communautaires.
POP-3 Démonstration de pratiques et technologies économes novatrices	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de technologies économes et novatrices pour la destruction des stocks de produits.

Domaine Focal : Lutte contre la dégradation des sols et la désertification	
P.O. 15 : Programme d'opérations pour une Gestion Durable des Sols	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion d'activités de mise en œuvre de régime d'exploitation et de commercialisation viable des ressources ligneuses • Promotion d'aménagements des bassins versants pour diversifier les sources de revenus • Promotion d'activités de protection et de conservation de sols

ANNEXE 4 : EXEMPLES D'INDICATEURS D'IMPACTS

Impacts	Exemples d'indicateurs
1. Moyens d'existence	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Revenu</i> (revenu moyen et sources de moyens d'existence) 2. <i>Sécurité alimentaire</i> (fréquence des périodes de pénurie alimentaire; productivité agricole locale) 3. <i>Éducation</i> (taux de scolarisation dans l'enseignement primaire/secondaire) 4. <i>Assainissement</i> (accès à l'eau potable, à l'eau chaude) 5. <i>Santé</i> (capacité des établissements de santé; incidences des problèmes de santé signalés) 6. <i>Infrastructure</i> (routes de différentes catégories par km² de superficie de projet) 7. <i>Égalité des sexes</i> (filles scolarisées; activités de génération de revenus pour les femmes) 8. <i>Autres caractéristiques socioéconomiques pertinentes</i> (à déterminer)
2. Renforcement des capacités	<p><i>Niveau individuel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Groupes d'utilisateurs des ressources établis ou développés (nombre de participants) ✓ ONG, OC et/ou individus formés (nombre de cours suivis) ✓ Acquisition d'aptitudes spécialisées (nombre de techniques) <p><i>Niveau organisationnel:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisations communautaires établies ou développées (nombre de problèmes traités) ✓ Échanges de vues entre les membres des communautés, le PMF et les projets (nombre de visites) ✓ Contribution des communautés à la diversification des sources, de revenu, à la santé, au bien-être et à l'infrastructure (nombre de moyens d'existence) <p><i>Niveau systémique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Entreprises et services d'appui établis (nombre d'initiatives) ✓ Services visant à appuyer les activités commerciales et non commerciales (CC, BD) ✓ Normes de qualité, pratiques des affaires ou codes de conduite liés aux projets du PMF (CC, EI, BD)
3. Éducation et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Programme d'éducation environnementale (nombre de cours) ✓ Méthodes d'évaluation des ressources naturelles (nombre de guides de terrain) ✓ Documents produits dans les langues locales ✓ Événements médiatiques et couverture de presse (nombre d'articles) ✓ Établissements scolaires atteints par les matériels dus à l'initiative du PMF (nombre d'établissements, nombre d'élèves) ✓ Sensibilisation aux technologies par le OC, ONG, le secteur privé et les organismes gouvernementaux (CC). ✓ Compréhension des technologies et de leurs sources, y inclus de sources d'appui financier et des services (CC, EI).
4. Disponibilité de fonds et mécanismes de financement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Offre d'au moins un incitatif fiscal en faveur d'interventions dans les domaines thématiques du FEM (CC, EI, BD, DS) ✓ Revenus générés par les moyens d'existence de substitution (nombre/quantité de produits; prix de vente) ✓ Création de fonds auto renouvelables (nombre de prêts; dotation du fonds) (CC, EI,

Impacts	Exemples d'indicateurs
	<p>BD, DS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement ou appui additionnels obtenus pour les activités liées au FEM (CC, EI, BD) ✓ Marchés améliorés et/ou circuits de distribution fournis/utilisés par les communautés pour des produits ou services en rapport avec le projet (CC, EI, BD) ✓ Investissement par km de périmètre d'aires protégées (EI, BD) ✓ Investissement par superficie bénéficiant d'apports du PMF (CC, EI, BD, DS) ✓ Fonds des instances gouvernementales locales ou nationales investis dans des programmes d'amélioration du traitement de déchets ou pour entreprendre des activités correctives (EI) ✓ Fonds des instances gouvernementales locales ou nationales investis pour appuyer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (CC, DS) ✓ Mécanismes d'appui financier novateurs développés (CC, EI, BD, DS) ✓ Services atteints sur la base des économies locales résultant de l'emploi d'énergies renouvelables et/ou de mesures d'accroissement du rendement énergétique (CC)
<p>5. Développement institutionnel et politique (impacts verticaux)</p>	<p><i>Instances gouvernementales locales et nationales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Allocation budgétaires totales ou « effet de levier » pour les domaines thématiques du FEM (EI, CC, BD, DS) ✓ Stratégies nationales et plans d'action en matière de diversité biologique influencés (BD) ✓ Plans relatifs aux systèmes nationaux d'aires protégées influencés (BD) ✓ Apports aux directives de sélection, classement et gestion des aires protégées (BD) ✓ Appui à la pénétration des marchés pour les technologies ou les mesures d'efficacité ciblées (CC, EI) ✓ Dispositions fiscales pour appuyer l'adoption et la promotion des énergies renouvelables et des pratiques à bon rendement énergétique (CC) ✓ Facilitation de discussions régionales ou internationales (EI, CC, BD) ✓ Intégration avec les programmes d'action nationaux, programmes d'action stratégique ou autres accords relatifs aux systèmes hydrologiques transfrontières (EI, DS) ✓ Adoption et/ou amendement de lois pour la conservation des espèces menacées (BD) ✓ Ratification d'accords environnementaux transfrontières/ multilatéraux (EI, CC, BD) ✓ Allocations budgétaires globales en faveur des plans de bioadressement visant les masses d'eau (EI, DS) ✓ Mise en œuvre améliorée de la CITES (BD) ✓ Adoption de nouveaux règlements sur la sécurité et la mise au rebut des pesticides (EI, DS) ✓ Ressources accrues allouées à la recherche à base scientifique (CC, EI, BD, DS) <p><i>Niveau des ONG :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adoption de normes d'homologation/certification (CC, BD) ✓ Mise en place de programmes de suivi de la qualité de l'eau (EI, DS) ✓ Coordination des efforts avec les ONG ou OC de pays voisins partageant un système hydrographique (EI, DS) ✓ Politiques ou législation améliorées pour influencer sur les coûts ou éliminer les obstacles s'opposant à l'adoption des énergies renouvelables ou des mesures d'efficacité énergétique (CC)
<p>6. Vulnérabilité réduite aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diversité des options en matière de moyens d'existence et sources de revenus fondées sur toute une gamme de biens naturels et sociaux (DS)

Impacts	Exemples d'indicateurs
changements climatiques adverses	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gamme et importance des types de cultures pour les petits exploitants agricoles (BD, DS) ✓ Pourcentage du couvert végétal (CC, EI, BD, DS) ✓ Diversité des races animales des troupeaux des communautés pastoralistes (BD, DS) ✓ Mécanisme autorégulateur de la pêche, de la chasse et du prélèvement des ressources naturelles (EI, BD, DS) ✓ Portefeuille de stratégies locales en matière de moyens d'existence, y inclus les sources alimentaires, sources de revenus, « options » en matière de santé et d'éducation (BD, DS) ✓ Mesures nationales pour la protection des diverses stratégies de moyens d'existence, notamment l'innovation, les connaissances et les pratiques des communautés locales et autochtones (BD, DS) ✓ Options en matière d'énergie, y inclus les diverses formes d'énergie employées par les ménages et le niveau d'utilisation des énergies propres (CC) ✓ Applications novatrices pour l'irrigation et pour le pompage et le traitement de l'eau (CC, EI, DS) ✓ Rapports améliorés des instances gouvernementales locales sur les risques pour les moyens d'existence associés aux changements environnementaux (CC, EI, BD, DS)
7. Avantages indirects pour l'environnement (mesures intermédiaires)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Taux et type de conversion des terres dans la zone du projet (CC, EI, BD, DS) ✓ Pourcentage de la zone où l'utilisation locale du bois de feu/prélèvements/chasse/pâturage/prélèvements d'eau sont estimés durables (EI, BD, DS) ✓ Augmentation de population d'une espèce donnée (BD) ✓ Programmes d'élevage artificiel (nombre de larves élevées, BD) ✓ Niveau d'adoption et d'utilisation des technologies propres et des mesures d'efficacité énergétique dans les communautés (CC, EI) ✓ Pénétration des énergies renouvelables de petite envergure sur le marché (CC) ✓ Niveau d'élaboration et de mise en œuvre de projets appuyant l'emploi d'énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique par les OC, ONG, autorités locales et nationales et le secteur privé (CC) ✓ Croissance de la demande gouvernementale en matière de technologies des énergies renouvelables au niveau national ou local (CC) ✓ Plans de gestion des terres provinciaux et locaux influencés par les projets (CC, EI, BD, DS) ✓ Formulation de normes et de codes de conduite relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (CC) ✓ Élaboration de mesures favorables à la réduction des émissions de GES (CC, DS)

Impacts	Exemples d'indicateurs
<p>8a. Réduction des menaces pesant sur la biodiversité (BD)</p>	<p><i>Écosystèmes arides et semi-arides :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimations des populations locales concernant les espèces des zones arides et semi-arides ✓ Changements de superficie des habitats non dégradés des zones arides et semi-arides. <p><i>Écosystèmes côtiers, marins et dulçaquicoles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimations des populations locales concernant les espèces marines cibles ✓ Changements de superficie des récifs coralliens en bonne santé ✓ Changements de superficie et de qualité des mangroves (dimensions des formations, dimensions maximales des arbres). <p><i>Écosystèmes forestiers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimations des populations locales concernant les espèces forestières ✓ Changements de superficie des forêts naturelles ✓ Nombre de concessionnaires d'exploitation forestière <p><i>Écosystèmes montagnards :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimations des populations locales concernant les espèces montagnardes ✓ Changements de superficie des habitats montagnards non dégradés ✓ Taux de déboisement des pentes >20 % dans les zones des projets <p><i>Agrobiodiversité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Changements du nombre d'individus des espèces primitives et des races de bétail domestique au niveau local. ✓ Changements de superficie des terres agricoles mises en valeur selon des méthodes à faibles intrants et haute diversité ✓ Intégration des espèces primitives et des races indigènes dans les programmes d'élevage nationaux ✓ Normes d'homologation des produits agricoles
<p>8b. Élimination des obstacles et réduction des émissions de gaz à effet de serre (CC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Production et/ou économies d'énergie et puissance installée (nombre de dispositifs installés par les bénéficiaires). ✓ Économies d'énergie réalisées par les bénéficiaires des projets grâce aux mesures d'efficacité énergétique (en tonnes de carbone évitées). ✓ Capacité totale obtenue en production et en économies du fait des activités des projets. ✓ Options d'énergie de substitution actuellement utilisées par les communautés. ✓ Nombre ou niveau de mise en œuvre d'activités analogues ou connexes par les OC, ONG, autorités locales et nationales.
<p>8c. Réduction du stress pour les eaux internationales (EI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projets de réduction de la pollution de source ponctuelle réduisant directement la charge des déchets introduits dans un système hydrologique transfrontières (en kg de polluants) ✓ Projets de réduction de la pollution de source non ponctuelle pour former les agriculteurs aux techniques de réduction de l'emploi des pesticides (en kg de polluants) ✓ Zones estuariennes, ripariennes ou terres humides placés sous régime de gestion protégée (en hectares ou autres mesures) ✓ Terres érodées stabilisées par restauration artificielle, plantation d'arbres ou autres interventions réduisant la sédimentation (en hectares stabilisés) ✓ Adoption de moyens d'existence de substitution (nombre de gens)

Impacts	Exemples d'indicateurs
<p>8d. Élimination des obstacles à la gestion durable des sols (DS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Terres agricoles récupérées par des méthodes culturales améliorées, des pratiques agroforestières et une utilisation appropriée des sols (en hectares) ✓ Parcours et pâturages améliorés ou restaurés par la résolution de conflits et le renforcement des systèmes d'utilisation des sols (en hectares) ✓ Systèmes améliorés de gestion des feux introduits (en hectares) ✓ Recharge des aquifères souterrains en eau (en litres par an) ✓ Réhabilitation de zones forestières dégradées (en hectares) ✓ Introduction de redevances pour les services des écosystèmes (paiements en dollars) ✓ Terres érodées stabilisées par restauration artificielle, plantation d'arbres (en hectares stabilisés) ✓ Adoption de moyens d'existence de substitution (nombre de gens)
<p>9. Contribution aux interventions relevant de plusieurs domaines thématiques du FEM</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diversité des espèces dans l'élevage animalier (BD, DS) ✓ Production d'énergie associée à l'utilisation des ressources naturelles, à la dégradation des sols et à la pollution (CC, EI, BD, DS) ✓ Élaboration de politiques concernant les pêcheries qui prennent en compte explicitement les questions de biodiversité (EI, BD) ✓ Formulation de politiques sur la protection des bassins versants qui reconnaissent le rôle de la biodiversité (EI, BD) ✓ Relations entre les politiques dans les domaines de l'énergie, des transports, de la fiscalité ou du climat et les politiques de l'environnement et du développement (CC, EI, BD) ✓ Politiques relatives à l'énergie de la biomasse liées aux politiques de conservation des forêts et des bassins versants (CC, EI, BD) ✓ Politiques en matière d'hydroélectricité liées aux politiques de gestion des bassins versants et de lutte contre l'érosion ✓ Diversité des espèces dans les masses d'eau internationales (BD) ✓ Utilisation d'énergie renouvelable au lieu de batteries/piles électriques pour réduire la pollution de l'eau (CC, EI)
<p>10. Avantages pour l'environnement mondial (direct)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Émissions de gaz à effet de serre évitées (en tonnes de carbone) (CC) ✓ Biodiversité conservée aux niveaux des écosystèmes, des espèces et génétique (BD) ✓ Protection appropriée de l'habitat d'une espèce menacée ou endémique (en hectares d'aires protégées) (BD) ✓ Réduction directe du ruissellement de pesticides dans un cours d'eau partagé par deux pays (en kg de polluants) (EI) ✓ Amélioration de la santé d'un système hydrologique transfrontière, avec notamment des pêcheries plus durable et une sédimentation réduite (en réduction de charge sédimentaire exprimée en kg) (EI)

ANNEXE 5 : SUIVI ET EVALUATION

Le PMF/FEM considère le suivi et l'évaluation, avant tout, comme un processus participatif qui permet le renforcement des capacités ainsi que la compréhension et l'application des enseignements tirés des expériences des projets et des programmes. Comme tel, tout en assurant la responsabilité technique et financière, les activités de suivi et d'évaluation des projets financés par le PMF/FEM ne visent pas à être et ne devraient pas être considérées comme des mesures de jugements catégoriques ou des mesures punitives.

But

Le but du suivi et de l'évaluation participative des projets est d'estimer l'état d'avancement de l'exécution des projets et la réalisation des résultats et promouvoir en même temps l'appropriation des projets PPS par les Communautés. Ceci est partie intégrante du *cycle des projets*, et aide à assurer la réussite et la pérennité des projets.

L'action de suivi et d'évaluation des projets sert à plusieurs fins :

- Elle facilite l'identification et la résolution des problèmes,
- Augmente la performance des projets et assure la concordance avec les critères FEM,
- Fournit la base de la responsabilité technique et financière,
- Renforce les capacités locales pour exécuter et gérer avec succès les projets, et
- Fait promouvoir l'identification et la diffusion des enseignements par les participants eux-mêmes.

Le Suivi implique la collecte et l'analyse des données relatives aux activités des projets. Les données devraient être faciles à collecter et faciles à comprendre. Le point de mire du suivi est d'utiliser les connaissances acquises pour corriger et ajuster la mise en œuvre et la gestion des projets afin de réaliser les objectifs desdits projets. Le suivi permet aux participants aux projets de suivre les activités des projets, de déterminer si les objectifs du projet sont en train d'être réalisés et de procéder aux changements nécessaires pour améliorer la performance des projets.

L'évaluation examine les résultats et les effets d'un projet en termes d'environnement local et mondial et de qualité de vie des participants. A travers l'évaluation, les participants aux projets et autres, tentent de comprendre et d'expliquer les effets d'un projet. L'évaluation se fonde sur les liens entre les problèmes environnementaux, les causes et les solutions tels qu'identifiés dans la proposition de projet et sa conception.

Habituellement, elle se focalise sur les objectifs généraux et spécifiques d'un projet et détermine comment et dans quelle mesure ils ont été réalisés. L'évaluation devrait comprendre une évaluation explicite stipulant si le projet a réalisé ses objectifs déclarés en termes de domaine focal du FEM et de Programme Opérationnel, et sinon, analyser les raisons.

L'évaluation des projets se fait généralement vers la fin de l'exécution des projets et devrait être incluse, de pair avec le suivi, dans la conception du projet. L'évaluation du projet est une estimation de la performance du projet et des résultats à la lumière des objectifs déclarés du projet. Les évaluations des projets PPS devraient comporter un volet participatif. Ceci permet aux participants au projet de faire des commentaires sur leur expérience du projet et d'exprimer en des termes qui leur sont propres, leur évaluation de la valeur et des effets du projet.

Le Suivi et l'Evaluation (S & E) nécessitent tous deux des informations sur l'état en cours des caractéristiques pertinentes de la communauté ou de la localité, se focalisant habituellement sur le

problème environnemental relevant du domaine focal du FEM et correspondant au programme opérationnel avant que ne commencent les activités des projets. De telles informations s'appellent données ou informations de ligne de base. Ces informations sont normalement utilisées pour identifier et construire les indicateurs des objectifs et activités du projet. A travers les indicateurs, l'état d'avancement et les réalisations du projet peuvent donc être comparés à la situation de base, et peuvent en conséquence être évalués.

Bien qu'un cadre de suivi et d'évaluation devrait être systématique, il devrait aussi permettre de prendre en compte des faits et des résultats imprévus.

Le Suivi-Evaluation Participatif

L'organisation qui reçoit et administre la subvention FEM/PPS (ci-après ONG/OBC), les participants et le Coordonnateur National ont tous la responsabilité du Suivi-Evaluation du Projet. Dans beaucoup de pays, le Coordonnateur National a été appuyé par les membres du Comité Directeur National, une ONG spécialisée ou des Consultants dans la conception et l'exécution du Suivi-Evaluation (S & E).

Néanmoins, le S & E participatif, orienté vers les Communautés est habituellement capital pour la réussite d'un projet.

Tous les projets PMF/FEM devraient intégrer le suivi-évaluation participatif dans la conception et l'exécution. Ceci accroîtra d'avantage l'implication des communautés touchées et des parties prenantes dans les projets PMF/FEM, assurera une meilleure correction pendant la mise en œuvre, et assurera que les leçons soient articulées et apprises par les participants eux-mêmes. L'implication des parties prenantes-clés contribue à « l'appropriation » de la communauté, aide à réaliser un consensus autour de l'approche du projet, et fait promouvoir la compréhension mutuelle.

Le suivi et évaluation participatifs commencent avec le développement du projet. Voici les considérations clés de cette phase.

- Consultation précoce avec les membres de la communauté et les parties prenantes à propos de la conception du projet : le (s) problème (s) à résoudre, lignes de conduite potentielles, les ressources de la communauté pouvant être mobilisées, et le rôle de l'appui externe,
- Recherche participative pour compiler les informations de base,
- Définition participative et accord sur le concept de projet,
- Consensus à propos des objectifs et activité du projet, et
- Etablissement d'un plan de suivi et d'évaluation du projet, y compris les rôles et responsabilités des membres de la communauté et des participants au projet.

Une fois l'objectif du projet, en termes de critères FEM, défini, l'évaluation participative des terres et des ressources naturelles de la communauté à l'intérieur et aux alentours du site du projet, est un aspect fondamental de l'établissement de la base du Suivi-Evaluation du projet. Ceci peut inclure les inventaires sur la diversité, la cartographie des ressources et de l'utilisation des terres de la communauté, et la délimitation participative des frontières (dans le cas des zones tampons des aires protégées, par exemple). Puisque la plupart des projets PMF/FEM comportent aussi des volets de renforcement des capacités et de sensibilisation, il est important d'avoir une bonne maîtrise des perceptions et des pratiques des populations avant que le projet ne commence.

Le Plan de Suivi et d'Evaluation

Chaque projet PPM/FEM devrait comporter un Plan de Suivi et Evaluation ayant des indicateurs appropriés. Le plan devrait indiquer la façon dont l'information devrait être collectée et à qui en incombera la responsabilité.

Le Coordonnateur National, ou autres personnes désignées par lui/elle devrait (devraient) travailler avec l'ONG/OBC pour préparer un plan pendant la phase de développement du projet. En incluant le Suivi-Evaluation dès le début, la conception de proposition est renforcée et la possibilité de l'exécution opportune du projet est accrue. Les coûts de Suivi et de l'Evaluation doivent être inclus dans le budget du projet.

Afin de mener le suivi et l'évaluation, l'ONG/Association/OBC devrait identifier et construire des indicateurs. Les indicateurs sont des outils de base utilisés pour mesurer et/ou évaluer l'état d'avancement et les résultats d'un projet. Bien qu'il soit possible d'avoir n'importe quel nombre d'indicateurs pour chaque objectif et activité du projet, en pratique il est important de limiter le nombre d'indicateurs afin d'avoir un plan de Suivi-Evaluation raisonnable et viable.

Les indicateurs devraient :

- Mesurer/évaluer les résultats attendus les plus importants des activités et objectifs des projets ; et
- Etre basés sur des données accessibles qui peuvent être collectées par l'ONG/Association/OBC et les participants au projet.

Conformément aux besoins particuliers de chaque projet, les indicateurs peuvent être :

- Quantitatifs (en termes de nombres et de pourcentages),
- Qualitatifs (facilement décrits par des mots), ou une combinaison des deux.

Les indicateurs devraient aussi être :

- Précis en termes de temps et durée (jusqu'à quand ? il peut être nécessaire de fixer des délais) ;
- Indépendants de l'objectif (ne devraient pas être une répétition de l'objectif), et
- Rentables (le coût de la collecte des données ne devraient pas dépasser la valeur de l'information).

L'ONG/Association/OBC devrait présenter l'information sur la situation de chacun des indicateurs au début du projet. Si cette information de base n'est pas disponible au démarrage du projet, sa collecte et le développement concomitant des indicateurs devraient être inclus dans la proposition comme une activité préliminaire du projet ou comme élément de la planification des activités se rapportant aux subventions. Si la collecte des données, le développement et la mesure des indicateurs, ou la production des rapports nécessitent une assistance technique externe, ces coûts devraient être inclus dans le budget du projet.

Le Suivi-Evaluation participatif est un important facteur dans la réalisation de l'appropriation d'un projet par la communauté et dans la réalisation de la pérennité du projet.

L'information collectée et analysée au cours du Suivi-Evaluation participatif devrait être organisée et présentée dans les rapports d'activités périodiques et éventuellement dans l'évaluation finale du projet. La soumission des rapports d'activités périodiques et du rapport final du projet fait partie des responsabilités

de l'ONG/Association/OBC en vertu de l'accord de subvention et est aussi nécessaire pour le déboursement des subventions

FIN ET CLOTURE DU PROJET

Dans les conditions normales, un projet terminera ses activités de la façon suivante :

- l'ONG/Association/OBC notifiera au Coordonnateur National que les activités se sont achevées de façon satisfaisante ;
- le Coordonnateur National déterminera immédiatement s'il y a lieu de faire une évaluation finale indépendante. Dans la plupart des cas, l'ONG/Association/OBC entreprendra sa propre évaluation participative du projet afin de préparer le rapport final ;
- si nécessaire, une dernière visite du projet pour vérifier que le programme de travail a été exécuté avec succès, sera effectuée par le Coordonnateur National ou d'autres personnes désignées par lui;
- l'ONG/Association/OBC préparera un rapport final couvrant la vie du projet, les objectifs atteints, les résultats attendus et les résultats réels et les perspectives des bénéficiaires dans les 60 jours qui suivent la clôture du projet (voir format du rapport final).
- le Coordonnateur National examinera les rapports définitifs et demandera des informations additionnelles ou des clarifications si nécessaire. Après approbation des rapports, le Coordonnateur National préparera un rapport sur le projet et enregistrera la clôture du projet sur la base de données du projet PMF/FEM. Le rapport donnera des exemples concrets des points ci-dessous, là où cela est pertinent :
 - o enseignements tirés dans le domaine focal du FEM et les programmes opérationnels ;
 - o renforcement des capacités ;
 - o participation du genre,
 - o implication des populations autochtones ;
 - o co-financement (sources, montants, mécanismes) ;
 - o liens avec les agences et politiques gouvernementales ;
 - o liens avec d'autres donateurs et programmes, et reproductivité et potentiel futur.

Cette évaluation des enseignements tirés, devrait prendre en compte des changements d'ordre environnemental et de qualité de vie engendrés par le projet et indiquer le bénéfice environnemental global du potentiel.

Elle doit comporter les perspectives des bénéficiaires ainsi que l'ONG/Association/OBC et d'autres parties prenantes (voir Format Evaluation)